

Conférence interministérielle sur l'apatridie en Afrique de l'Ouest

Abidjan, Côte d'Ivoire, le 25 février 2015

Allocution de Christina De Bruin, Représentante Adjointe de l'UNICEF en Côte d'Ivoire, au nom de Manuel Fontaine, Directeur Régional de l'UNICEF pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre

Excellences,

- Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères, et
- Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques

Monsieur le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Chers Experts et collègues en vos grades et fonctions

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais d'abord remercier la CEDEAO, le HCR et le gouvernement de Côte d'Ivoire pour l'organisation de cette conférence qui arrive à point nommé. En effet, elle suit de peu la 3^e Conférence des Ministres en charge de l'état civil qui s'est tenue à Yamoussoukro les 12 et 13 février derniers sous l'égide de l'Union Africaine, de la BAD et de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique. Ces partenariats sur l'enregistrement des faits d'état civil, l'établissement de statistiques de l'état civil et l'apatridie se renforcent mutuellement.

Je me réjouis de voir une représentation de si haut niveau de la part de tous les pays membres de la CEDEAO, incluant les ministres et délégations gouvernementales, réunie autour de la question de l'apatridie dans le contexte des droits des Africains et pour le développement du continent.

L'UNICEF prend acte des recommandations résultant des travaux du groupe d'experts et félicite l'importance mis à l'enregistrement de tous les enfants à travers des systèmes des faits et des statistiques de l'état civil.

Le droit d'un enfant à être enregistré à la naissance, à avoir une identité légale et une nationalité, tel qu'énoncé dans la Convention Relative aux Droits de l'Enfant, est considéré comme le « premier droit » d'un enfant lui permettant ensuite d'accéder tous ses autres droits. Le lancement à Yamoussoukro il y a deux semaines de la publication ***Le Commentaire général sur l'article 6 de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant*** témoigne des efforts menés quotidiennement par l'UNICEF afin que tous les droits des enfants, à l'instar des droits humains, soient indivisibles et inter-reliés.

Cela est d'autant plus vrai pour l'enregistrement à la naissance qui a un impact sur tous les aspects de la vie d'un enfant : son droit à la santé, à l'éducation, à la protection sociale, son droit à être protégé par ses parents et à être protégé contre toute forme d'abus tel que le recrutement d'enfants soldats, l'exploitation sexuelle, le travail des enfants, la traite, les mariages précoces, et aussi pour prévenir l'apatridie.

Hélas, 47% des enfants de moins de cinq ans en Afrique de l'Ouest et du Centre ne sont pas déclarés à la naissance, ce qui représente à ce jour 39 millions d'enfants. De plus, un nombre important d'enfants qui ont été déclarés à la naissance n'ont pas l'extrait de l'acte de naissance attestant de leur identité légale et leur permettant de jouir de tous leurs droits. L'Afrique de l'Ouest et du Centre étant la région avec la plus forte croissance démographique au monde, le nombre d'enfants non déclarés pourrait doubler à 78 millions d'ici 2050 si aucun progrès important n'est réalisé sur l'enregistrement des naissances. Ces enfants africains seraient ainsi exclus du système d'éducation formelle, du système de santé et de l'économie.

Mais si l'Afrique fait face à des défis pour enregistrer sa population, des opportunités s'offrent aussi à elle pour améliorer l'enregistrement des naissances. La 3^e Conférence des Ministres en

charge de l'état civil qui s'est tenue à Yamoussoukro a permis de mettre l'accent sur les investissements important requis et sur la nécessité d'avoir un système d'état civil efficace et basé sur les droits humains. De plus, les participants à la conférence se sont mis d'accord pour lancer la **Décennie de l'état civil**. Dans leur résolution, les ministres en charge de l'état civil en ont appelé à ne laisser aucun pays derrière et à n'exclure personne de ce processus, en particulier les plus vulnérables comme les réfugiés, les personnes déplacées et les apatrides.

Comme nous le savons, l'enregistrement des naissances et le fondement de l'état civil, et nous savons comment améliorer à la fois l'enregistrement des naissances et la production de statistiques sur l'état civil.

L'UNICEF est un partenaire des gouvernements de la région pour l'appui au **Programme africain d'amélioration accélérée des faits et des statistiques d'état civil**. Ce partenariat stratégique se fonde sur la bonne volonté de tous et encourage la coopération Sud-Sud, y compris en Afrique de l'Ouest et du Centre. L'UNICEF fait aussi la promotion de l'interopérabilité entre l'état civil et le secteur des soins de santé afin d'améliorer la couverture de l'enregistrement des naissances en lien avec les services de santé pour la mère et l'enfant. De plus, nous investissons dans les nouvelles technologies pour atteindre les enfants les plus vulnérables et ainsi s'assurer qu'ils ne soient pas laissés pour compte.

Les avantages d'un système d'état civil qui fonctionne bien sont incontestables.

De pays comme le Burkina Faso, le Sénégal et l'Afrique du Sud qui ont tous développés ou qui sont en train de développer un système d'état civil solide et fiable ont pu tirer profit de ces progrès en tant qu'Etat par la disponibilité de données statistiques fiables. Les individus ont aussi pu en tirer profit grâce à un meilleur bilan des droits humains, notamment par le droit à l'identité légale et à la nationalité, et avec l'accès aux services sociaux de base grâce à l'enregistrement des naissances.

Le lancement de l'agenda post 2015 et des Objectifs de Développement Durable, qui propose de « garantir une identité juridique pour tous avec l'enregistrement des naissances » d'ici 2030 représente aussi une opportunité que nous devons tous saisir.

Cette conférence ainsi que le Programme de l'Union Africaine pour l'état civil visent à trouver des voies pour prévenir et protéger les apatrides et pour éradiquer les sources de l'apatridie. Mais ils ont aussi un autre point en commun. Ils se fondent sur un partenariat avec un engagement fort des gouvernements. Il s'agit d'un partenariat piloté par les Africains, pour les Africains.

Nos enfants ont le droit à une identité légale et à une nationalité. Saisissons le moment afin de pouvoir être à la hauteur des engagements que nous avons pris pour nos enfants.

Je vous remercie.